



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024_59-DE



Publié sur le site internet le 26 septembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.59 Séance du 23 septembre 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 23 septembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Claude VOSSEY, Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Éric SAULLE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade de foot de la ville - Demande de subvention à la FFF

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la Fédération Française de Football à travers son fonds d'aide pour le football amateur (FAFA),

Dans le cadre de l'amélioration de l'installation du stade de foot, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade municipal en passant à l'éclairage LED (classement E7 pour la FFF). La préoccupation principale est de préserver et d'aménager les installations sportives à disposition des associations et de la population en mettant des équipements sportifs de qualité et conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

Le montant global prévisionnel s'élève à 20 176.24 € HT soit 24 211.49 € TTC (15 619.49€ de matériel + 8 592€ d'installation).

Ce projet peut être financé par la Fédération Française de Football à hauteur de 1500 euros minimum et à un taux maximum de 20%.

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
FFF		4 035.25€	20%
Sous-total publiques)	(aides	1 500€	20%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	16 140.99€	80%
Total prévisionnel € HT		20 176.24€	100%

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240923-DELIB2024_

Conseil Municipal du 23 septembre 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement au stade de foot de la ville ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de Fédération Française de Football dans le cadre de son dispositif de soutien aux collectivités ;

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

